

NOUVEAUX TARIFS DE VOTRE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES POUR LES PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE CAP AZUR et pour les particuliers et professionnels hors du territoire Cap Azur applicables dès le 1^{er} janvier 2023


Les tarifs pour les particuliers résidant sur le territoire Cap Azur restent inchangés et ce depuis le 1^{er} janvier 2018.

GRILLE DES TARIFS HORS TAXES À LA TONNE OU À L'UNITÉ

Matières Tarifs à la tonne (T) ou à l'unité (U) HT	Particuliers résidant sur Cap Azur gratuit jusqu'à 1,5 tonne/an/foyer Tarifs inchangés	Professionnels résidant sur Cap Azur payant dès le 1 ^{er} kg Nouveaux tarifs	Particuliers et professionnels résidant hors Cap Azur payant dès le 1 ^{er} kg Nouveaux tarifs
Végétaux (t)	70€	93€	93€
Encombrants / non valorisables (t)	150€	175€	319€
Gravats propres (t)	25€	40€	84€
Gravats sales (t)	75€	90€	137€
Plâtre** / verre plat**(t)	75€	90€	137€
Bois (t)	50€	95€	136€
Cartons (t)	35€	35€	43€
Bouteilles de gaz (U)	0€	15€	27€
Extincteurs (U)	0€	15€	27€
Déchets dangereux (t)	0€	900€	1 060€
Autres***	0€	0€	Interdit

** Tarif applicable seulement lorsque la déchèterie propose ce tri en benne spécifique, autrement le tarif « encombrants » s'applique.

*** Les flux suivants font partie de la catégorie « Autres » : D3E, Huiles végétales, Huile de vidange, Pneus non jantés (dans la limite de 4 unités par an), Ampoules, Néons, Cartouches d'encre, Batteries, Piles / Meubles (dans la limite de 3m³ par jour - tarif encombrants appliqué au-delà).

RAPPEL

Carte d'accès :

Pour les particuliers : une carte gratuite par foyer puis payant (en cas de perte ou vol).

Pour les professionnels : carte payante dès le 1^{er} dépôt (cf. règlement intérieur art. 2.4).
Le tarif est de 18€TTC par badge.

Paiement pour les professionnels :

Les apports sont payants dès le 1^{er} kg et le prépaiement obligatoire.

Règlement intérieur :

Les conditions tarifaires et d'accès au réseau des déchèteries sont régies par le règlement intérieur des déchèteries du SMED consultable en déchèterie et sur le www.smed06.fr